

## **FONCIERE EURIS**

Société anonyme au capital de 149.648.910 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
702 023 508 RCS PARIS

### **Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 2006**

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme d'achat d'actions par la société Foncière Euris de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006.

#### 1) Nombre de titres et part du capital que la société détient directement ou indirectement

A la date du 31 octobre 2006, la société détient directement et indirectement 256 733 actions, soit 2,58% de son capital.

#### 2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Les 256 733 actions détenues directement et indirectement sont affectées :

- 65 820 actions à la couverture de plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions consentis aux salariés, et mandataires sociaux, en application des articles L.225-179 et suivants du code de commerce ainsi qu'à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197 et suivants du code de commerce.
- 190 913 actions à la cession par voie de blocs ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### 3) Objectifs du programme de rachat

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF,
- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-179 et suivants du code de commerce ou tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionnariat,
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société,
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

4) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat dans le cadre dudit programme

La société a décidé de fixer la part maximale du capital susceptible d'être acquise, dans le cadre du programme de rachat, à 2% du capital hors les 256 733 actions détenues directement et indirectement, soit actuellement 199 532 actions, ce qui représente un montant maximal de 25,94 millions d'euros, sur la base du prix maximum d'achat de 130 euros par action fixé par l'assemblée générale du 8 juin 2006.

5) Durée du programme de rachat

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2006 et au plus tard le 8 décembre 2007.

6) Tableau des opérations réalisées dans le cadre du précédent programme de rachat ayant pris fin le 8 juin 2006

Nombre d'actions composant le capital au début du programme :	9 976 594
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme :	263 897
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme :	2,65%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres achetés :	Néant
Nombre de titres cédés :	7 164
Nombre de titres détenus en portefeuille au 8 juin 2006 :	17.720, soit 0,18% du capital
Nombre d'actions d'autocontrôle au 8 juin 2006 :	239 013, soit 2,40% du capital
Nombre de titres autodétenus de manière directe et indirecte au 8 juin 2006	256 733
Valeur comptable brute du portefeuille au 31 octobre 2006 :	18,19 M€
Valeur de marché du portefeuille au 31 octobre 2006 (1) :	22,64 M€

(1) cours au 31 octobre 2006 : 88,20 euros